Les travaux de ventilation sur votre résidence sont assurés par l'entreprise CAELI

Rénovation énergétique de la Résidence Les Facultés

HAUTS-DE-FRANCE PASS COPROPRIÉTÉ
Accompagner pour rénover

L'entreprise va contacter chaque copropriétaire **pour prendre rendez-vous afin d'accèder aux logements** (pour l'installation des bouches d'extraction, des entrées d'air).

Nous vous remercions de vous rendre disponibles ou de laisser vos clès en cas d'absence afin de faciliter le travail des artisans et permettre le respect du planning.

À quoi servent **les travaux de ventilation** sur votre copropriété

indispensables pour votre confort et votre santé

Les travaux de ventilation collectifs qui sont en cours sur la résidence ont pour objectifs d'**améliorer le renouvellement d'air au sein des logements** et d'**adapter le système existant aux nouvelles installations** (isolation des façades etc.).

Il s'agit de **travaux collectifs pour le bon fonctionnement global qui nécessitent obligatoirement des interventions dans chaque logement** pour :

- l'installation des bouches d'extractions,
- le détalonnage des portes,
- l'installation, le remplacement des entrées d'air sur les menuiseries des pièces sèches (salon, chambre).

Les travaux réalisés vont permettre de limiter les entrées d'air «parasites». Or, sans les travaux de ventilation, la diminution du renouvellement d'air peut entrainer des problèmes de condensation et de moisissures. Nous comptons donc sur votre implication pour faciliter la mise en oeuvre de ces travaux !

Une vidéo pour tout comprendre !

N'hésitez pas à consulter notre petite vidéo sur le principe du renouvellement d'air en copropriété et en quoi consiste les travaux de ventilation en cours sur votre résidence.

YouTube

lien pour visualiser la vidéo :

bit.ly/3essNNt

Le **projet de travaux** dans votre résidence

réfection complète de la ventilation mécanique autoréglable par un système hygroréglable / gaz

La solution préconisée est la mise en place d'un **système de ventilation mécanique de type hygroréglable**. Cela permet de **renouveler l'air intérieur des logements efficacement en régulant par rapport à l'humidité** et, donc, en fonction de l'occupation de chaque pièce.

Cette solution consiste à **mettre en place des groupes d'extraction performants et à faible consommation électrique en toiture** permettant d'extraire l'air vicié dans les pièces humides. Le système sera **hygroréglable de type B** (entrées d'air et bouches d'extraction hygroréglables).

Le principe de la ventilation mécanique contrôlé est d'**extraire l'air dans les pièces dites humides** (salle de bain, sanitaires et cuisine). Il s'agit des pièces dans lesquelles le dégagement d'humidité et de polluant (pour la cuisine notamment) est le plus élevé.

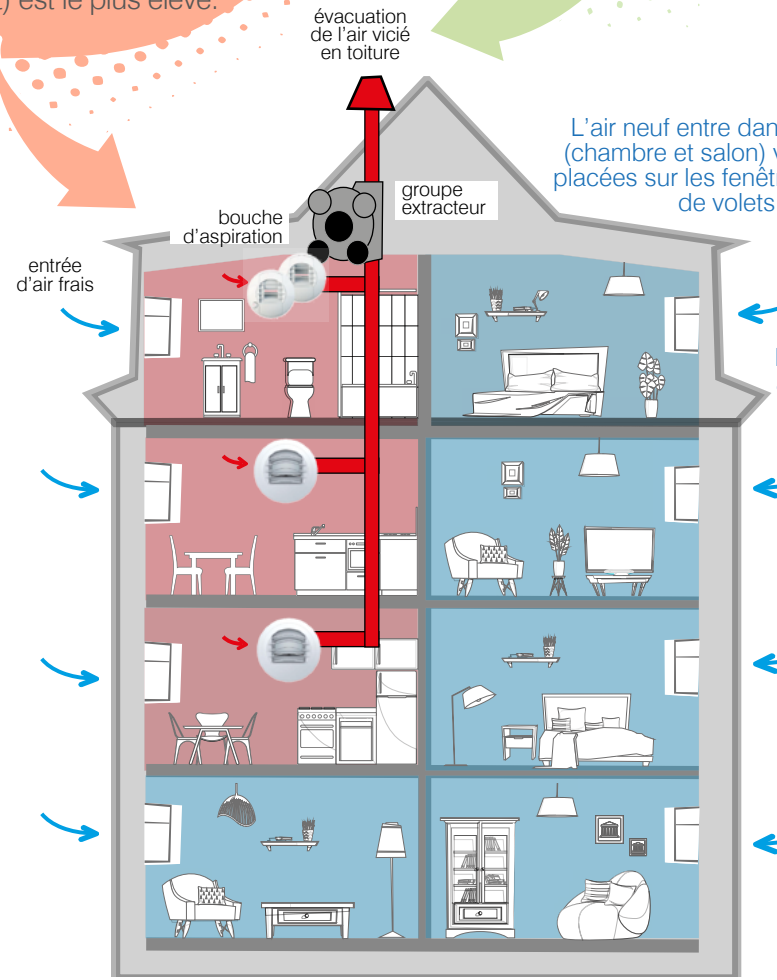

L'air neuf entre dans les pièces à vivre (chambre et salon) via des entrées d'air placées sur les fenêtres ou sur les coffres de volets roulants.

L'entrée d'air neuf se fait actuellement par le biais d'entrées d'air situées en partie haute des menuiseries des logements.

L'ensemble de ces entrées d'air seront remplacées dans le cadre des travaux.

MORTAISES DANS LES MENUISERIES

Pour **assurer l'entrée d'air neuf** dans les logements, la première solution consiste à **créer des mortaises en partie haute des châssis des menuiseries situées dans les pièces sèches** des logements (chambres et salons).
Des **bouches d'entrées d'air de type hygroréglable acoustique y seront installées**.
Pour les pièces ayant déjà des entrées d'air, un simple remplacement sera effectué.
Cette solution reste soumise à la possibilité technique de créer une mortaise dans chaque menuiserie, notamment sur les anciens châssis.

Entrée d'air hygroréglable acoustique

Entrée d'air neuf en partie haute menuiserie

DÉTALLONAGE DES PORTES

Il est **indispensable que l'air circule en allant des pièces principales vers les pièces secondaires** (cuisines, WC, salles de bains). Le détalonnage des portes intérieures permettra la **circulation de l'air dans le logement**.

L'**ensemble des portes des logements seront vérifiées et détalonnées selon nécessité** suivant la hauteur suivante :

- 1 cm pour les portes de WC, salles de bains et chambre
- 2 cm pour les portes des cuisines, séjours et autres dégagements

EXTRACTION D'AIR DANS LES LOGEMENTS

L'ensemble des pièces humides des logements (WC, salles de bains, cuisines) seront **équipées de bouches d'extraction de type hygroréglable**.
Ces bouches seront **reliées au conduit de ventilation existant pour extraire l'air vicié** vers l'extérieur.
Le principe consiste à **remplacer les caissons existants par des caissons plus performants et adaptés** à la ventilation hygro B.